Actualités



Génériques du tafamidis 61 mg : ce qu'il faut savoir pour les patients atteints d'amylose

12 novembre 2026 / *Actualités*

Génériques du Tafamidis 61 mg: ce qu'il faut savoir pour les patients atteints d'Amylose

À l'approche de la commercialisation des premiers génériques du tafamidis 61 mg, prévue à partir du 19 novembre 2026, vous avez été nombreux à nous interroger sur le sujet. L'Association Française contre l'Amylose (AFCA) souhaite vous apporter plusieurs précisions importantes concernant leur utilisation selon les formes d'amylose.

L'arrivée des génériques du tafamidis : une évolution positive

L'AFCA considère l'arrivée de ces génériques comme une évolution positive, susceptible de réduire le coût des traitements et de contribuer à la maîtrise des dépenses de santé. Nous accueillons donc favorablement cette évolution.

Toutefois, il est important de rappeler que **les règles d'utilisation des génériques du tafamidis diffèrent selon la forme d'amylose concernée.**

Pour les patients atteints d'amylose ATTR sauvage (ATTRwt-CM)

- Aucun changement n'est prévu à ce jour.
- En effet, l'indication du tafamidis dans l'amylose cardiaque à transthyrétine de type sauvage bénéficie d'une protection réglementaire spécifique liée au statut de médicament orphelin du Vyndaqel®.
- **Cette exclusivité est maintenue jusqu'au 19 février 2030.**
- Concrètement, les génériques du tafamidis ne sont actuellement pas autorisés dans cette indication.

Pour les patients atteints d'amylose ATTR héréditaire (hATTR-CM)

À compter du 19 novembre 2026, des génériques du tafamidis pourront être commercialisés et pris en charge dans cette indication.

Selon la situation du patient et l'appréciation des professionnels de santé, le traitement pourra être délivré sous la forme du médicament de référence ou d'un générique autorisé.

Des précisions en cours pour les professionnels de santé

L'arrivée des génériques soulève encore certaines questions pratiques, concernant notamment les renouvellements d'ordonnance et les modalités de délivrance en pharmacie.

Afin de garantir une prise en charge fluide et d'éviter toute interruption de traitement, des courriers réglementaires ont été diffusés aux cardiologues, médecins généralistes et pharmaciens.

L'AFCA et le Réseau Amylose se sont pleinement mobilisés sur ce sujet et poursuivent leurs échanges avec les autorités de santé.

L'AFCA reste mobilisée aux côtés des patients

Notre objectif est que cette évolution se déroule dans les meilleures conditions pour tous les patients.

L'AFCA reste attentive aux précisions qui pourront être apportées par les autorités de santé et continuera à informer les patients et leurs proches des évolutions concernant les génériques du Tafamidis 61 mg.

Catégories

- Agir Ensemble
- Amyloses
- Association
- Evénements
- Recherche
- Vivre mieux

Catégories

- Amylose AA
- Amylose AL
- Amyloses spécifiques
- hATTR CM
- hATTR mixte
- hATTR PN
- Toutes amyloses
- wt ATTR – amylose sauvage

Articles récents

- Génériques du tafamidis 61 mg : ce qu'il faut savoir pour les patients atteints d'amylose
- Retrouvez la table ronde « Les aidants au cœur de l'amylose » en vidéo
- Le replay de la journée mondiale contre l'Amylose 2026 à Nantes

S'inscrire à la Newsletter

Pour recevoir nos actualités sur l'association et la maladie

Votre email

S'INSCRIRE

Verifying... CLOUDFLARE Privacy • Help

l'Amylose porte la voix des malades et des familles.

Elle est leur représentant officiel dans de très nombreuses instances.

07.55.65.14.86

contact@amylose.asso.fr

13 rue Raymond Losserand
75014 Paris
www.amylose.asso.fr

MENTIONS LÉGALES

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

CONTACT

Membre de :

GLOSSAIRE

LIENS UTILES

PARTENAIRES

© 2023 Copyright by Association Française Contre l'Amylose. All rights reserved